



**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 MARS 2025

• **Délibération n°2025 001 – Renouvellement du protocole de convention de partenariat (Aide financière à la télé assistance)**

M. le Maire demande l'autorisation de signer le renouvellement de la convention et d'accorder aux habitants de la commune la prise en charge des frais d'installation à hauteur de 60€ TTC.

Vote du conseil municipal : Approuvé

• **Délibération n°2025 002 – Demandes de subventions**

Le conseil municipal, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Association Judo Alliance Compétit' Eure pour un montant de 80€,
- Association Cercle Couturiot Novagym pour un montant de 80€,
- Association Judo Club Bueil pour un montant de 50€,
- Association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure pour un montant de 40€.

Vote du conseil municipal : Approuvé

• **Délibération n°2025 003 – Exploitation d'une installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétales brutes et comprenant une activité des digestats sur la commune de La Boissière**

Le conseil municipal exprime son avis défavorable concernant le projet d'exploitation et l'installation de méthanisation sur notamment les territoires de Serez et de La Boissière.

Vote du conseil municipal : Rejeté

• **Délibération n°2025 004 – Rapport triennal de l'artificialisation des sols**

Le conseil municipal a débattu et voté sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols, visant à réduire l'urbanisation pour atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050. Le rapport a été adopté et sera transmis aux autorités compétentes.

Vote du conseil municipal : Approuvé

• **Délibération n°2025 005 – Renouvellement de la convention SNA du traitement des déchets verts**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour le renouvellement de la convention pour la période allant de janvier à décembre 2025.

Vote du conseil municipal : Approuvé

• **Délibération n°2025 006 – Acceptation de l'encaissement du chèque de GROUPAMA**

Un chèque de 1 708,30€ de GROUPAMA a été reçu, concernant le remboursement de la réfection de la cage d'escalier de l'appartement. A l'unanimité, le conseil municipal accepte le remboursement et autorise son encaissement.

Vote du conseil municipal : Approuvé

• **Délibération n°2025 007 – Autorisation donnée au maire d'émettre un titre pour le panneau d'affichage**

Le panneau d'affichage se trouvant sur la place de la mairie, a subi des dommages importants causés par un véhicule qui a pris feu le 22 décembre 2024. Compte-tenu du silence de la MACIF, malgré le constat transmis le 23 décembre 2024, il a été décidé :

- de valider le devis pour le remplacement du panneau d'affichage pour un montant de 3 540€ TTC,
- d'émettre un titre pour le paiement de cette dépense à la MACIF.

Vote du conseil municipal : Approuvé

Le Maire,


Michel PATEZ

